



Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FNAPEC

15 novembre 2025, CRR Maurice Ravel Pays Basque, Bayonne

PROCÈS-VERBAL

Le 15 novembre 2025 à 14h se sont réunis au CRR Maurice Ravel Pays Basque de Bayonne, sur convocation de Thierry Boccamaïello, président de la FNAPEC, les membres du Conseil d'Administration et les APEC adhérentes de la FNAPEC pour une assemblée ordinaire de la FNAPEC.

1. Allocution de bienvenue de Thierry Boccamaïello, président de la FNAPEC

Thierry Boccamaïello (T.B.) commence son allocution de bienvenue en se réjouissant de décentraliser l'AG de la FNAPEC à Bayonne, au conservatoire Maurice Ravel et remercie Paulette Maroteaux pour son invitation et son accueil. Il rappelle que le bureau de la FNAPEC a été renouvelé il y a 1 an, avec Nelly Alexis comme trésorière et Emmanuelle Holder comme secrétaire.

2. Mot de Anton Curutcharry, président du Conseil d'Administration du conservatoire Maurice Ravel, vice-président de la Communauté d'agglomérations du Pays Basque

Anton Curutcharry (AC) présente tout d'abord le conservatoire : auparavant gouverné par un syndicat mixte composé de 5 communes du littoral, le conservatoire est passé en régie autonome de la Communauté d'agglomérations Pays Basque, laquelle rassemble 158 communes pour environ 330 000 habitants. Il rappelle les orientations de la Communauté d'agglomérations qui met la culture au cœur des politiques publiques, et de ce fait, a fait le choix d'en avoir la compétence.

3. Mot de Edgar Nicouleau, directeur du CRR Maurice Ravel Pays Basque

Edgar Nicouleau (EN) remercie Paulette Maroteaux de lui avoir demandé d'accueillir l'AG de la FNAPEC au CRR Maurice Ravel Pays Basque, ce qui lui donne l'occasion de présenter le conservatoire. Il rappelle la constitution conjointe du conservatoire et de l'orchestre comme syndicat mixte en 1974, ce qui a permis de conjuguer pédagogie et concerts sur tout le territoire, avec un accueil des concerts dans les églises des communes et la tenue d'ateliers EAC avant les concerts.

Thierry Boccamaïello remercie le président et le directeur du conservatoire pour leur soutien au rayonnement de l'enseignement artistique dans toute la région, et partage avec eux l'idée que la culture est un enjeu politique fort pour les territoires.

¹Fédération des associations de parents d'élèves de conservatoire et écoles de musique, de danse et de Théâtre

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 fnapecpresidence2024@gmail.com - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 000 33

4. Présentation par Jean-Benoît Sangnier des activités de l'APEC d'Aix-en-Provence en lien avec la Librairie Musicale Internationale

Jean-Benoît Sangnier (JBS), président de l'APEC du CRR d'Aix-en-Provence souhaite partager son expérience de partenariat avec la Librairie Musicale internationale, une initiative qui pourrait inspirer d'autres APEC. Il présente l'historique de ce partenariat initié dès 2006 et ses différentes réalisations. Tout en insistant sur l'accord passé avec la LMI, JBS explique que les invendus sont repris par le libraire, ce qui ne présente aucun risque pour l'APEC. JBS explique aussi la facilité du paiement des adhésions sur le site HelloAsso, ce qui a permis d'augmenter énormément le nombre des adhésions à l'APEC d'Aix-en-Provence.

5. Présentation par Christian Vion, directeur de la Librairie Musicale Internationale, d'un projet de partenariat avec les APEC.

Crée il y a 28 ans, la LMI fournit des conservatoires, des opéras, des chorales. Son cœur de métier sont les partitions (+ accessoires : cahiers de musique, cahiers d'orchestre en format A3, pupitres, colophane, etc.)

Pour Christian Vion (CV), l'APEC d'Aix est le laboratoire des liens de la LMI liens avec les APEC et les services apportés.

La LMI s'adapte aux besoins des APEC, en proposant des commandes groupées, avec frais de port gratuits et avec la reprise des invendus, jusqu'à 1 semaine après les vacances de Toussaint.

Librairie de proximité, l'avantage de la LMI est la flexibilité et la rapidité de l'envoi (1 semaine environ).

La remise de base accordée aux APEC est de 10%, avec une évolution possible en fonction du nombre de partitions commandé, et les éditeurs. Avec l'APEC d'Aix, un accord général a été conclu pour une remise de 13% sur tout achat groupé à la rentrée scolaire. Pour les achats individuels, une remise de 10% de réduction est effectuée toute l'année.

6. Présentation de Mickaël Gavazzi, Chargé de mission Droits culturels, Santé, Handicap au conservatoire Maurice Ravel Pays Basque

La mission « Droits culturels, Santé, Handicap » existe depuis 2021 au conservatoire, centré sur les questions d'handicap et d'inclusion. Le travail est effectué en binôme avec la référente Handicap.

Mickaël Gavazzi (MG) explique que l'un des objectifs majeurs de cette mission est la rencontre de la culture avec des publics éloignés : le conservatoire agit comme plaque tournante pour ce travail d'inclusion, de rapprochement, et de mieux-vivre ensemble, en mettant en place des partenariats avec maison d'arrêt, crèches, foyers de vie, cliniques psychiatriques, etc. du territoire.

Au conservatoire, la question du handicap et de l'inclusion concerne directement une centaine élèves qui bénéficient d'un accueil spécifique : mise en place de parcours adaptés pour tenir compte des besoins de chacun.

Pour MG, le handicap n'est pas un frein pour devenir un artiste professionnel. Il y a beaucoup d'exemples. L'objectif est de sortir de ce préjugé. Les élèves en situation de handicap peuvent ainsi accéder aux classes à horaires aménagés pour lesquelles l'entrée se fait sans concours, en fonction de la seule motivation de l'élève et de sa capacité à suivre un double cursus.

7. Présentation par Sylvain Meistermann du partenariat de la FNAPEC avec les assurances Verspieren

En introduction, TB explique qu'un partenariat non exclusif est mis en place depuis septembre 2025 avec les assurances Verspieren. Ce partenariat concerne uniquement l'assurance des instruments de musique pour les adhérents APEC, l'assurance groupe de la FNAPEC étant maintenue avec Monceau.

Sylvain Meistermann présente la société Verspieren qui existe depuis 140 ans dans les mains de la famille Verspieren. Les assurances Verspieren sont le 5^e courtier français ; elles emploient 2310 salariés, avec une équipe spécialisée dans l'assurance musique. Verspieren assure de nombreux musiciens, orchestres, opéras, parcs instrumentaux, conservatoires, ateliers de luthiers, etc.

L'assurance proposée est contrat tout risque, avec une couverture étendue au monde entier. L'instrument est couvert quel que ce soit ce qui peut arriver.

L'offre FNAPEC concerne les membres des APEC membres de la FNAPEC.

L'adhésion se fait avec une équipe dédiée, et la même équipe se charge des sinistres de A à Z. Pour l'instant, il n'y a pas d'adhésion en ligne (seule la demande d'adhésion peut se faire en ligne et l'assureur rappelle dans les 24h).

Il n'y a pas de franchise en cas de sinistre ; il n'y a pas d'avance des frais de réparation pour les assurés (le montant des frais de réparation est versé directement par Verspieren au réparateur).

Les assurés doivent : 1^o) faire une déclaration auprès de Verspieren ; 2^o) Envoyer un devis de réparation). L'assureur peut éventuellement fournir une liste de réparateurs. Le virement des frais de réparation au réparateur se fait sur la base du devis. En 24-48h, l'indemnisation est faite, sans besoin de faire appel à des experts. Si le devis semble disproportionné, l'assureur prend contact avec le réparateur pour renégocier le montant de la réparation.

Le contrat couvre vol avec effraction, vol simple ou perte. En cas de perte d'instrument, l'assurance vérifie les circonstances et demande à l'assuré de faire une déclaration auprès de la police. La situation de négligence est également incluse dans le contrat d'assurance, mais lorsqu'un instrument a une valeur supérieure à 3000 €, Verspieren demande une copie du contrat de location, une facture ou une estimation récente (moins de 3 ans) de l'instrument.

La grille tarifaire de l'assurance débute à 25 euros/an pour un instrument à 600 euros.



DEBUT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAPEC

8. Vérifications des pouvoirs et des voix

Nelly Alexis, Trésorière FNAPEC, présidente de l'Union IDF, APEC de Châtillon : **11 voix.** Pouvoirs de : l'APEC de Châtillon 3 voix, Marie-Claude Brousse présidente de la Région Limousin 3 voix. **Total = 17 voix.**

Célia Bernadet Jeanblance, Union Aquitaine, présidente de l'APEC de Pau : **4 voix.**

Thierry Boccamaïello, Président de la FNAPEC, de l'Union PACA, président de l'APEC de Marseille : **8 voix.** Pouvoirs de l'APEC de Bernay 3 voix, de St Tropez/Cogolin 5 voix. **Total = 16 voix.**

Hervé Couderc, Union Aquitaine, président de l'APEC de Bègles : **2 voix.**

Emmanuelle Holder, Secrétaire de la FNAPEC, Union IDF, présidente de l'APEC CRR 93 Aubervilliers-La Courneuve : **2 voix.** Pouvoir de l'APEC de Valenciennes : 1 voix. **Total : 3 voix.**

Blandine Jourdane, Région Poitou-Charentes, présidente de l'APEC de Châtellerault : **4 voix.**

Paulette Maroteaux, Membre du CA de la FNAPEC, présidente de l'Union Aquitaine, de l'APEC de Bayonne, assistée de la trésorière de l'APEC de Bayonne, Laetitia Lelibou : **11 voix.**

Florence Phan, Union IDF, présidente de l'APEC de Bourg-La-Reine : **4 voix.**

Jean Benoît Sangnier, Union PACA, président de l'APEC d'Aix en Provence : **14 voix.** Pouvoirs de l'APEC de Grasse 2 voix, l'APEC de Pertuis 3 voix. **Total = 19 voix.**

Sébastien Tordeux, Région Midi-Pyrénées, président de l'APEC de Toulouse : **6 voix.** Pouvoirs de l'APEC de Montpellier : **14 voix.** Total= **20 voix.**

En visioconférence :

Cécile Albina, Union IDF, présidente de l'APEC de Villepinte

Jérôme Bernasconi, Région Centre, président de l'APEC de Tours

Susana Escourrou, Union IDF, présidente de l'APEC de Clamart

Vincent Mesnildrey, Région Normandie, président de l'APEC de Bernay

Nadia Mouhibi, Union IDF, présidente de l'APEC de Rueil Malmaison

Hélène Narguet, Région Nord-Pas-de-Calais, présidente de l'APEC de Valenciennes.

Carole Pelmard, Union IDF, présidente de l'APEC de Mantes-la-Jolie

9. Désignation des membres des commissions des mandats, litiges, bureaux de vote et arbitrage, parmi les membres de l'AG à jour de leur cotisation.

Le conseil d'administration constitué de T. Boccamaïello, président (2 voix) ; M-C. Brousse, présidente d'honneur excusée (1 voix, sauf première résolution) ; P. Maroteaux vice-présidente (1 voix) ; Vincent Mesnildrey, vice-président (1 voix) ; N. Alexis, trésorière (2 voix) ; E. Holder, secrétaire (1 voix), désigne les membres des commissions suivantes, constituées pour cette assemblée :

- **La commission des mandats** est constituée de : Florence Phan.
- **La commission des litiges** est constituée de : Sébastien Tordeux.
- **La commission des bureaux de votes** est constituée de : Blandine Jourdane.
- **La commission d'arbitrage** est constituée de 3 présidents d'union régionale et 2 présidents d'APEC : Nelly Alexis (UR IDF), Thierry Boccamaïello (UR Provence-Côte d'Azur), Paulette Maroteaux (UR Nouvelle-Aquitaine), Sébastien Tordeux (APEC Toulouse), Éliane Bruzeaud (APEC Bayonne).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

10. Présentation par Nelly Alexis (NA), trésorière de la FNAPEC, d'un état de réalisation par rapport au budget prévisionnel 2025

Tableau récapitulatif des activités réalisées :

- Concours de musique d'ensemble (16-17 avril 2025 au CRR de paris) qui a réuni plus de 60 participants.
- Loyer du local de la FNAPEC : léger dépassement, dû à la régularisation des charges.
- Changement des sanitaires du local : léger dépassement, dû au coût supplémentaire non prévu d'évacuation des déchets du chantier.
- Achat du robinet-lave mains pour le local de la FNAPEC.
- Assurance responsabilité civile de la FNAPEC auprès des assurances Montceau.
- Documentation : abonnement à la revue *Lettre du musicien* pour un coût de 129 euros (prévision : 200 euros). Changement de la formule d'abonnement : 2 exemplaires papier et 1 exemplaire dématérialisé pour les membres du CA. Possibilité pour les autres APEC d'y avoir accès.
- Honoraires d'intervenants extérieurs (cabinet comptable et webmaster) : coût prévu et même légèrement en deçà. Webmaster : accès membre à travailler. Le site web fonctionne et est régulièrement actualisé. NA demande aux APEC de communiquer leur actualité pour qu'elle soit diffusée sur le site. Elle rappelle l'importance d'un site à jour pour la crédibilité et la visibilité de la FNAPEC et fait remarquer que c'est par le site que la cour des comptes a compté la FNAPEC dans le cadre de son enquête sur l'enseignement artistique en France.
- Frais de mission et déplacements : dépense maîtrisée (2442 €) par rapport aux dépenses des années précédentes. Les déplacements s'inscrivent désormais uniquement dans des actions fédératives.

- Frais bancaires : les frais ont été élevés, mais leur montant a été fortement réduit grâce au changement de banque au Crédit Mutuel. Le compte bancaire au LCL est cependant maintenu, car la demande de subvention auprès du ministère de la culture s'est faite sous ce compte.
- Réservation d'une salle de réunion en juin pour l'AGO de la FNAPEC.
- Projet d'actions inclusives présenté pour la demande de subvention auprès du ministère de la culture. Ce projet n'est pas encore engagé, mais le sera pour la fin 2025.
- Abonnement collaboratif pour la visioconférence, dont les APEC peuvent disposer si besoin.

La FNAPEC a clôturé son abonnement pour téléphonie fixe et sa box, car inutiles.

L'objectif est une gestion pertinente au vu des actions que la FNAPEC souhaite mener. Il n'est plus question de dépense de fonctionnement qui ne soit pas en soutien avec les actions menées par la FNAPEC.

En résumé, NA fait état de dépenses maîtrisées pour l'année 2025.

Au sujet des recettes, en date du 10 novembre 2025 :

- Cotisation des APEC : 1338 euros. Les APEC commencent à verser pour l'année 2025-2026.
- Concours Musique d'ensemble : 4500 euros (absorbés par le concours).
- Subvention de 10 000 euros du ministère de la culture : cette subvention n'apparaît pas dans le tableau présenté, car le ministère ne l'a pas encore versée, malgré la notification. NA explique que la demande 2026 devra être faite très rapidement.
- Dons et mécénat : le montant est anecdotique. NA explique son objectif : sortir de la dépendance à la subvention du ministère, d'autant plus en période de restriction budgétaire. Une demande de subvention a été envoyée à la ville de Paris. Des demandes sont prévues au titre de la Politique de la ville, au Lions Club, au Fonds de Développement de la Vie Associative FDVA (subventions que toutes les APEC peuvent demander : <https://www.associations.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva>).

Creativ Europ (<https://culture.ec.europa.eu/fr/creative-europe/about-the-creative-europe-programme>) est également un fonds intéressant pour les subventions de projets associatifs.

État des réserves financières de la FNAPEC : Une petite trésorerie permet de fonctionner pendant 2 ans, mais il est important de demander de nouvelles subventions pour mettre en œuvre des projets. Pour ce qui concerne la demande de subvention au ministère de la culture, l'idée est d'orienter la demande sur des projets. Quatre projets ont donc été présentés au ministère de la culture :

- FNAPEC connectée : refonte du site internet
- Revue annuelle (édition papier ou numérique) : projet ajourné car trop lourd en termes de moyens humains. Coût trop important de la version papier : 1700 euros de frais de routage payés par la FNAPEC pour une édition en 500 exemplaires, dont 250 restaient dans les locaux de l'imprimeur ; Envoi à des APEC qui n'étaient plus adhérente, sans compter les APEC qui ne voulaient plus de la revue (confirmé par plusieurs APEC présentes). Le choix est fait de s'orienter sur un autre projet, plutôt en lien avec le développement du réseau associatif, et l'organisation de rencontres nationales et régionales en dehors de Paris.
- FNAPEC acteur d'actions solidaires et inclusives, un sujet particulièrement sensible en ce moment. La FNAPEC doit impérativement s'y engager.

11. Report du budget sur l'exercice 2026 et recherche de nouvelles subventions, par Nelly Alexis

NA demande quels sont les projets que nous souhaitons reporter sur 2026. Projets à voter.

Validation des orientations proposées.

Proposition de séminaires d'1/2 journée sur les questions touchant à l'inclusion et aux VSS.

12. Étude des projets présentés par les APEC

Depuis cette année, la FNAPEC propose un Appel à projets pour encourager, accompagner et valoriser les initiatives des APEC sur l'ensemble du territoire. Une enveloppe de 4000 € a été alloué à cet appel à projet, revu à la hausse jusqu'à 5000 €, étant donné les besoins exprimés par les APEC candidates.

Cinq APEC ont candidaté cette année :

Châtellerault : *Immersion artistique à Paris*

Présentation de Blandine Jourdane présidente de l'Apec et porteuse du projet : Visite guidée à l'opéra Garnier pour un groupe d'élèves en danse et leurs enseignantes ; participation au Festival Méditerranée du théâtre National de la Danse Chaillot ; participation à un audio-reportage à la radio associative Ozondes (La danse prend l'antenne : le voyage de jeunes artistes de Châtellerault à Paris). Ce projet permet à l'APEC de Châtellerault de soutenir les classes de danse du conservatoire et de proposer aux élèves d'autres horizons, alors que Châtellerault est une ville particulièrement sinistrée.

Demande de 2800 euros à la FNAPEC sur un budget de 4076 euros.

Mantes la Jolie : *Éducation artistique et culturelle pour les jeunes*

Organisation de 3 concours « Scènes d'avenir » musique, danse et théâtre dédiés aux jeunes de 4 à 17 ans, avec l'objectif de faire tourner ce concours dans des auditoriums et conservatoires parisiens pour assurer une meilleure visibilité et une plus large audience. Demande de 3000 euros à la FNAPEC sur un budget de 9000 euros.

Châtillon : *Organisation d'un stage de pratique musicale en orchestre symphonique fin avril 2026 à Monflanquin (47) pour des élèves de 15 à 60 ans*

Demande de 2900 euros à la FNAPEC sur un budget de 5900 euros.

Villepinte : *FINAM – Fonds d'inclusion pour les Arts Musicaux et Chorégraphiques sur l'accès à la culture et l'inclusion sociale*

Fonds destiné à aider les élèves du conservatoire de Villepinte pour acheter ou louer des instruments de musique ou des tenues de danse, afin de permettre une pratique artistique accessible à tous.

Demande de 2500 euros à la FNAPEC sur un budget de 10.000 euros.

7 Fédération des associations de parents d'élèves de conservatoire et écoles de musique, de danse et de Théâtre

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 fnapecpresidence2024@gmail.com - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 000 33



Bayonne : Second stage à l'École des Sables (Sénégal)

Demande de 3500 euros à la FNAPEC sur un budget de 35.000 euros.

TB explique qu'il s'agit d'une nouvelle initiative de la FNAPEC et que, malgré son augmentation, l'enveloppe ne permettra pas de répondre à l'ensemble des demandes. Des arbitrages seront donc nécessaires et c'est à l'AG de les voter.

Il précise que les sommes seront versées sous réserve que le projet soit mis en œuvre. Autre précision : les UR peuvent également participer à la subvention, en fonction de leur trésorerie.

L'AG décide que les projets prioritaires pour cette première édition sont Châtellerault et Villepinte, ce qui ne veut pas dire que les autres sont refusés. Plusieurs APEC insistent sur l'importance de financer tous les projets, même si la somme est minime, voire symbolique, pour montrer l'appui de la FNAPEC et permettre de déclencher d'autres subventions. À l'inverse, EH pense et JBS pensent que des subventions trop modestes ne seront pas suffisantes à ces APEC pour réaliser leurs projets, et qu'il vaut mieux verser des subventions plus importantes aux 2 projets prioritaires, afin de leur permettre de réaliser leur projet.

13. Validation des projets par vote de l'AG

– Proposition de subvention :

Villepinte : 2000 €, Châtellerault : 2300 €, Mantes-la-Jolie : 300 €, Châtillon : 300 €, Bayonne : 100 €

– Vote

Contre : E. Holder (+ 1 pouvoir) : 3 voix ; J.-B. Sangnier : 14 voix.

(Ce vote contre s'explique par le fait que E.H. et J.B.S. auraient préféré que la somme soit répartie uniquement entre Villepinte et Châtellerault).

Abstention : F. Phan : 4 voix ; 2 pouvoirs de J.-B. Sangnier : 5 voix

Pour : C. Albina : 2 voix ; N. Alexis (+ 2 pouvoirs) : 17 voix ; C. Bernadet Jeanblance : 4 voix ; T. Boccamaïello (+ 3 pouvoirs) : 16 voix ; H. Couderc : 2 voix ; B. Jourdane : 4 voix ; P. Maroteaux : 11 voix ; S. Tordeux : 20 voix.

Adopté à la majorité : abstention 9; contre 17 ; pour 80 voix.

Total des votants : 103, conforme à la feuille d'émargement.

8Fédération des associations de parents d'élèves de conservatoire et écoles de musique, de danse et de Théâtre

106 rue d'Amsterdam 75009 Paris 06-83-51-83-11 fnapecpresidence2024@gmail.com - www.fnapec.fr

Siret 325 568 442 00033



Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

14. Émission "Tout comprendre sur les conservatoires et écoles de musique en France" sur France Musique (<https://www.radiofrance.fr/francemusique/podcasts/l-invite-du-jour/quel-est-l-avenir-des-conservatoires-en-france-avec-vincent-agrech-et-alexandre-grande-4391100>)

Thierry Boccamaïello s'inquiétait du traitement fait de la FNAPEC par le journaliste Jean-Baptiste Urbain qui, lors de l'émission "Tout comprendre sur les conservatoires et écoles de musique en France" sur France Culture, décrétait que la FNAPEC n'avait pas daigné répondre à ses sollicitations. Or T. Boccamaïello n'a jamais été contacté par Mr Urbain.

Il s'avère finalement que cette émission date de 2019, lorsque Martine Mabboux était présidente de la FNAPEC.

Fin de l'Assemblée générale ordinaire à 18h15

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt ou de publicité légale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Ont signé, ensemble, le présent procès-verbal dressé le 15 novembre 2025.

Le Président

Thierry Boccamaïello

La Secrétaire

Emmanuelle Holder